

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2013

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Nathalie ADAM-VIRY (pouvoir à Monsieur Thierry GEGOUT)
- Madame Céline MATHIEU (pouvoir à Monsieur Gérard CUNIN)
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN (pouvoir à Madame Evelyne BERNARD)
- Monsieur Philippe CLAUDE (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Bénédicte DAVID (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Mme Christine PIERRE
- Mme Séverine ANDRE

Secrétaire : Madame Patricia HANTZ

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, Madame la Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Xavier DOLET, Conseiller Municipal, appelé à remplacer Monsieur Denis ANDRE, démissionnaire.

1 – examen du compte-rendu du dernier conseil municipal :

En l'absence d'observation, celui-ci est adopté.

Mme la Maire revient sur la décision prise de créer une commission chargée d'étudier la réforme des rythmes scolaires. Elle propose à Monsieur DOLET d'y prendre part, s'il le souhaite. Il indique qu'il donnera sa réponse très prochainement. La première réunion aura lieu le 17 septembre 2013 à 18 heures.

2 – Compte-rendu de la délégation consentie par le Conseil Municipal à la Maire

Madame la Maire indique d'abord qu'elle n'a pas fait application du droit de préemption urbain dans les 16 transactions intervenues depuis le dernier conseil municipal.

Elle précise ensuite qu'elle a pris la décision de conclure un contrat d'assurance dommages-ouvrages avec la CIADE de COLMAR pour les travaux de la salle de polyvalentes, calculée au taux de 0,71 % du montant total des travaux, soit 10834,10 €.

3 – avis sur la prise de nouvelles compétences à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt

Madame la Maire indique que les deux communautés de communes appelées à fusionner au sein de la Communauté de Communes « Terre de Granite » ont procédé, avant la date butoir du 31 août

2013, à un toilettage de leurs compétences. C'est ainsi que la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt a déclaré d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- La salle polyvalente de VAGNEY
- Les deux stades de VAGNEY
- Les terrains de tennis de VAGNEY

Et intégré ceux-ci dans un alinéa supplémentaire « étude, création, gestion d'équipements sportifs nouveaux et existants d'intérêt communautaire » au sein de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer. Après débat, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour cette nouvelle prise de compétence.

4 – décisions budgétaires modificatives

Madame la Maire propose les virements ou inscriptions de crédits suivants :

BUDGET GENERAL (dépenses) :

Article/programme	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération 1204	Terrains 2012	10793.78 €	
Opération 1307	Mairie 2013	10000.00 €	
C/21534	Réseaux d'électrification		172732.27 €
Opération 1206	Matériel technique 2012	2854.67 €	
Opération 1306	Matériel technique 2013		17550.47 €
Opération 1201	Voirie 2012		10874.07 €
Opération 1202	Bâtiments 2012	53625.77 €	
Opération 1205	Eclairage public 2012		4585.53 €
Opération 1207	Mairie 2012	794.16 €	
Opération 1301	Voirie 2013		45058.31 €
Opération 1302	Bâtiments 2013		10000.00 €

Opération 1305	Eclairage public 2013	10000.00 €	
C/4581	Extension réseau électrique	86298.64 €	
C/4582	Opération ss mandat		65272.71 €

BUDGET GENERAL (recettes)

Compte/programme	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
C/1328	Autres recettes		41805.26 €
C/1346	PVR		120600.00 €
C/4581	Opération ss mandat		86433.63 €
C/4582	Extention réseau électricité	97132.55 €	

Les modifications apportées au budget général s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes à 151706,34 €. L'essentiel consiste en une réorientation de crédits inscrits au budget primitif, les nouvelles inscriptions étant, pour ce qui les concerne, des opérations sur l'état de l'actif.

SERVICE DES EAUX

Compte/programme	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Programme 1201	Périmètres de protection des eaux	8851.56 €	
Programme 1202	Travaux 2012		18517.94 €
Programme 1301	Travaux 2013	14670.00 €	
Programme 1302	Rue Robert-Claudé		5003.67 €

Il s'agit d'une réorientation des crédits votés au budget primitif.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (dépenses)

Compte/programme	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
C/621	Personnel extérieur	556.00 €	
C/658	Charges diverses		20.00 €
C/673	Titres annulés sur exercice antérieur		536.00 €
Programme 904	Station d'épuration		4633.30 €
Programme 1101	Rue Robert-Claudé	42633.30 €	
Programme 1201	Travaux 2012	88.98 €	
Programme 1301	Travaux 2013		88.98 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (recettes)

Annulation de l'emprunt inscrit au budget primitif, d'un montant de 38000 €.

SERVICE DE LA CHAUFFERIE

Compte	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
C/6061	Fournitures non stockables (combustible)		20000.00 €
C/672	Reversement de l'excédent à la collectivité	20000.00 €	

Les crédits inscrits au budget primitif sont ainsi redéployés.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives proposées.

5 – Annulations de titres

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du rôle d'eau 2013, quelques réclamations sont parvenues en Mairie et elle propose d'y faire droit. 4 compteurs sont concernés sur les 1700 facturés. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

6 – Demande de subvention exceptionnelle : association Twirling Bâton

Madame la Maire expose qu'elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association « Twirling CLUB DE vagney » pour une participation à la finale du championnat de France à VILLEURBANNE. Elle rappelle les bons résultats de ce club et propose de participer au financement de cette opération à hauteur des frais de carburant engagés, soit 240 €.

Le conseil Municipal, après délibération, accepte la décision proposée, par 24 voix pour et 1 abstention.

7 – Participation exceptionnelle à la prise en charge de 3 enfants à la garderie

Madame la Maire expose qu'elle a dû faire admettre à la garderie 3 enfants pendant une pause méridienne, du fait de l'absence d'organisation de transport scolaire « interclasse » sur le circuit, du fait de travaux. Elle demande l'autorisation de rembourser à la garderie périscolaire la somme de 14,82 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8 – fixation du prix des cartes de transport scolaire

Madame la Maire rappelle le principe d'une participation forfaitaire des familles au transport scolaire de leurs enfants. La commune est responsable du transport des enfants (primaire et maternelle) dont le domicile est situé à moins de 3 kilomètres de l'école, tandis que le Conseil Général assure le transport des collégiens. Les familles des collégiens qui empruntent (par convention avec le Conseil Général) le car affrété par la Commune paient à la commune une somme forfaitaire par le biais d'une carte de transport scolaire. Jusqu'ici, la Commune de VAGNEY adoptait le même tarif que celui du Conseil Général. Cette année, ce dernier a fortement augmenté la participation des familles, qui passe de 64 € à 80 € pour l'année. Madame la Maire indique que, pour fixer son prix forfaitaire, le Conseil Général s'est basé sur le prix moyen d'un élève transporté, qui est de 800 €, auquel il a appliqué un taux de 10 %. Le coût moyen d'un élève transporté à VAGNEY est de 521 €, sans compter le salaire des accompagnatrices. Elle propose en conséquence de fixer le tarif annuel de la participation forfaitaire des familles à 70 €.

Le Conseil Municipal suit à l'unanimité cette proposition.

Puisque ce chapitre scolaire est abordé, Madame la Maire en profite pour communiquer au Conseil quelques informations sur la rentrée :

- Les effectifs : 182 enfants à l'Ecole Perce-Neige, dont 5 CLIS (en diminution de 8), 94 à l'école maternelle du Centre (en augmentation de 1) et 69 à l'Ecole publique de Zainvillers (-3), soit un total de 345 élèves.
- Le prix annuel du transport scolaire : 83392 € pour 160 élèves transportés
- Nouveauté : pour les élèves du primaire transportés dans le car du Conseil Général, la Commune doit désormais acquitter une participation forfaitaire de 160 € par élève.

9 – autorisation de signature d'un avenant au bail à ferme de Madame Isabelle RINGUET

Madame Isabelle RINGUET est titulaire d'un bail à ferme qui se termine au 31 mai 2015. Elle demande d'ajouter deux parcelles, la parcelle cadastrée N° AX 106 « Le Haut des Charmes » d'une contenance de 43 a 40 ca et la parcelle N° B122 pour 40 ares, pour y faire paître ses chevaux. Le montant du bail qui résulte de cet ajout sera calculé selon le montant fixé pour les fermages par l'article L 411-11 du Code Rural et les arrêtés du Préfet des Vosges.

10 – autorisation de signature d'une convention d'occupation privative de terrains avec Monsieur Michel CLEMENT

La location privative consentie à Monsieur Michel CLEMENT pour les parcelles cadastrées N° AT 53 et 55, d'une superficie de 75 ares 10 centiares, étant parvenue à son terme au 30 juin 2013, il convient de la renouveler. Dans la mesure où la Commune s'est engagée dans une politique visant à favoriser la location des terrains communaux aux agriculteurs, Madame la Maire propose de la renouveler avec une clause. Celle-ci stipulerait que si le terrain en question est nécessaire pour une exploitation agricole, un avenant sera conclu, laissant à Monsieur Michel CLEMENT la jouissance de 10 ares au maximum. Le prix de la location s'établirait pour 2013 à 30,73 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ces propositions.

11 – autorisation de signature d'un bail de location pour un logement situé 2 Rue des Ecoles

Un logement étant vacant au 2 Rue des Ecoles, Madame la Maire indique qu'elle a trouvé un preneur en la personne de Monsieur Rémi HOUSSEMAND, directeur de l'École de Musique Municipale, et elle demande l'autorisation de signer le bail à intervenir pour un montant mensuel de 332.22 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

12 – autorisation de signature d'un bail de location pour le logement situé Rue René Demangeon, au dessus de la Poste.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux engagés pour la rénovation du logement situé au dessus de la poste et indique qu'elle a trouvé un preneur pour le bail, en l'occurrence l'Association « Les Petites Brimbelles », qui gère une maison d'accueil maternel. Elle demande l'autorisation de signer le bail pour un montant mensuel de 372.04 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

13 – autorisation de signature du renouvellement de la convention de mise à disposition des terrains de tennis avec le Tennis Club de VAGNEY

La convention de mise à disposition gratuite des équipements du tennis Club de Vagney est arrivée à expiration le 31 juillet 2013 et il convient de se prononcer sur la poursuite. Madame la Maire propose une reconduction dans les mêmes conditions de durée et de gratuité. Après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

14 – autorisation de signature d'un avenant à la convention de l'Union Musicale Voinraude

Madame la Maire indique qu'il convient de préciser par avenant la somme qui sera effectivement consacrée à l'achat d'instruments cette année. Le budget primitif ayant acté une somme de 7000 €, c'est cette somme qui devra figurer dans l'avenant, les autres dispositions demeurant inchangées.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

15 – opportunité de reconduction d'une convention avec la Société CLEAR CHANNEL

Madame la Maire indique que la Société CLEAR CHANNEL dispose d'une convention d'installation de 3 panneaux d'affichage publicitaire au dos duquel figure le plan de la ville. Cette convention arrivant à son terme le 23 septembre 2013, elle pose la question de l'opportunité de son renouvellement, d'autant qu'aucune rémunération de la commune n'est prévue. Un conseiller fait remarquer que, dans d'autres communes de sa connaissance, une rémunération est prévue.

Le Conseil décide d'ajourner ce dossier dans l'attente d'une prise de contact avec cette société.

16 – proposition de soumission au régime forestier d'une parcelle forestière

Monsieur l'Adjoint aux forêts rappelle au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée AO 167 d'une contenance de 1 ha 19 a 70 ca. Limitrophe avec le communal soumis, il est intéressant de l'inclure dans la forêt soumise, afin de la gérer correctement. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

17 – programme de martelage en forêt communale

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux forêts, et conformément au plan d'aménagement de la forêt communale, décide le martelage des parcelles suivantes :

- En amélioration : parcelles 15, 35, 37, 42A et 78
- En coupe irrégulière : parcelles 34,46, 64 et 69, parcelle cadastrée N° AO 167

18 – proposition de dénomination des voies de desserte de deux lotissements

Madame la Maire explique qu'elle a été saisie par les propriétaires du Lotissement du Fonteny et par les lotisseurs du Clos de l'Allieu d'une demande tendant à dénommer les voies de desserte de leurs parcelles. Les propriétaires du Lotissement du Fonteny proposent « l'Allée de la Source », tandis que les lotisseurs du Clos de l'Allieu opteraient tout simplement pour « Clos de l'Allieu ». Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

19 – communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau

Madame la Maire communique officiellement au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau (exercice 2012), en ligne depuis fin juin 2013. Le Conseil Municipal note un taux de rendement préoccupant de 55,3 %. Monsieur l'Adjoint aux travaux indique que le réseau a présenté sur la période des fuites au débit important, à présent colmatées qui expliquent ce pourcentage. Les parties de réseau concernées sont posées depuis une quarantaine d'années, d'où leur fragilité.

20 – communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Madame la Maire communique officiellement au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (exercice 2012), en ligne depuis juin 2013. Le Conseil Municipal note une augmentation du tonnage des boues traitées, ce qui traduit une amélioration par rapport à l'exercice précédent.

21 – communication du rapport d'activité du syndicat mixte d'électricité départemental

Celui-ci est consultable à la Mairie.

22 – questions diverses

Madame la Maire informe le Conseil Municipal :

- Des aides accordées par le Conseil Général des Vosges au collège du Ban de VAGNEY et aux écoles pour des travaux ou des activités
- Des remerciements des associations pour les subventions accordées par le Conseil Municipal
- Des remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour l'aide à l'organisation des journées de collecte

Monsieur le Premier Adjoint revient sur les incivilités qui ont affecté la commune et les biens communaux en particulier au cours de l'été. Il indique que les dépôts de plaintes systématiques et les enquêtes de la gendarmerie ont conduit à l'identification de 5 personnes, dont 4 mineurs, actuellement en jugement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 10.

Vu pour publication et affichage,

La Maire,

Evelyne BERNARD